

Séance du 16 juillet 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Plaine d'Ansot – Candidature de la Ville à l'opération « Plus d'arbres, plus de vie ! ».

Le Plan de gestion 2011-2015 de la plaine d'Ansot prévoit dans son plan d'actions la préservation et la plantation de haies sur l'ensemble de la zone de prairie du site, l'objectif étant de constituer un maillage bocager aux multiples fonctions.

Les haies sont utiles pour protéger le bétail et les cultures du vent ou pour réguler le régime des eaux en interceptant les eaux de ruissellement. Par ailleurs, elles jouent un rôle indéniable dans la préservation de la biodiversité puisqu'elles sont un élément déterminant dans la continuité écologique : de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de petits mammifères trouvent dans les haies de véritables corridors de déplacement, abri et nourriture.

Ce projet est conforme aux objectifs de l'opération « Plus d'arbres, plus de vie ! », programme porté par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE) depuis 2011, qui vise à favoriser l'éducation à l'environnement et à la biodiversité et à rassembler les acteurs d'un territoire autour d'un projet de plantation.

Forte d'une participation croissante des collectivités, des écoles, des associations..., cette 5^{ème} édition se poursuit dans une démarche de qualité et de durabilité impliquant chaque participant grâce à l'acte de plantation. Depuis fin 2014, l'opération bénéficie du haut patronage du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Une équipe dédiée étudiera chaque projet et, si la candidature de la ville de Bayonne est retenue, le nombre de plants dans les essences demandées ainsi que les tuteurs et les gaines de protection seront offerts.

Ce projet de plantation de haie bocagère pourra alors être proposé au public bayonnais entre octobre 2015 et mars 2016.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le dépôt de la candidature de la Ville de Bayonne à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute démarche utile dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.